



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1) Identification de l'organisme qui passe le marché :

Maître de l'ouvrage :

La commune de REMIRE-MONTJOLY

Personne Responsable du Marché (PRM) : Monsieur le Maire

Adresse :

Hôtel de Ville – Avenue Jean MICHOTTE

97354- REMIRE-MONTJOLY

Téléphone : 05 94 35 90 00 - Télécopieur : 05 94 38 21 14

Courrier électronique (e-mail) : mairie.remire-st@wanadoo.fr

Adresse Internet : <http://remire-montjoly.mairies-guyane.org>

- Pays : France / Département : GUYANE

2) Type de marché

Accord cadre – art. 78 du décret 2016-360 du 25 Mars 2016.

3) Type de procédure

Procédure d'appel d'offres en application de l'article 66, 67, 68 et 77 du Décret 2016-360 du 25 mars 2016 de la réglementation des marchés publics

4) Objet du marché

FAUCHAGE DES ACCOTEMENTS DE LA COMMUNE DE REMIRE-MONTJOLY

5) Lieu d'Exécution

Département de la Guyane – commune de REMIRE MONTJOLY

6/ Caractéristiques principales :

Les travaux font l'objet 04 lots désignés ci-dessous :

LOT N°1 : Voies du bourg de Rémire

LOT N°2 : Voies du bourg de Montjoly

LOT N°3 : Autres voies et chemins dans l'agglomération

LOT N°4 : Autres voies et chemins hors agglomération

a) Durée du marché :

La durée du marché est de un (1) an à compter de sa date de notification, et pourra être reconduit trois (3) fois au maximum.

b) Date prévisionnelle de début des prestations : 2018

7) Nature de la prestation

La réalisation des travaux de fauchage des accotements consistera à l'entretien général de l'espace compris entre le bord de la chaussée et la limite de propriété, dans toutes les voies communales publiques ou privées ouvertes à la circulation, classées ou non classées de la commune.

Néanmoins, celles-ci peuvent, également, présenter, conformément à l'article 58 du décret du 25 mars 2016 n°2016-360 relatif au marchés publics, une offre comportant des variantes, dérogeant aux dispositions techniques prévues au Dossier de Consultation, sous la condition de respecter la nature des travaux.

8/ Conditions relatives au marché :

(voir règlement de consultations)

b) Forme juridique que de devra revêtir le groupement de prestataires de services :

Le marché sera conclu par lot, avec des prestataires groupés solidaires ou des prestataires conjoints.

9 / Contenu du dossier du Candidat

VOIR LE REGLEMENT DE CONSULTATION

10 / Critères de Sélection

Les Candidats qui seront retenus doivent présenter des références, des Garanties Techniques et financières jugées suffisantes.

11 / Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- | | |
|---------------------------------------|------------|
| 1. Valeur technique de la proposition | ... 60...% |
| 2. Prix: | ... 40...% |

12/ Date Limite de Réception

Le lundi 29 janvier 2018 avant 13Heures

Délai de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

13) Renseignements administratif et technique ou autres

Les dossiers de consultation seront retirés gratuitement à l'adresse suivante :

ADRESSE INTERNET : <http://remire.montjoly.marcoweb.fr>

Adresse où les offres doivent être transmises :

Les dossiers des offres transmis sous pli cacheté portant l'adresse suivante :

MAIRIE de REMIRE-MONTJOLY – BUREAU D'ETUDES

Hôtel de Ville – Avenue Jean MICHOTTE .

97354 - REMIRE-MONTJOLY

Téléphone : 05 94 35 90 00 - Télécopieur : 05 94 38 21 14

devront être adressés par pli recommandé avec avis de réception postal ou remis contre récépissé à l'adresse ci-dessus. La transmission des candidatures et des offres par voie électronique n'est pas autorisée.

14/ Date d'envoi de l'avis à la publication :

Le vendredi 22 décembre 2017

Le Maire

Jean GANTY